

Rapport du Jury

Concours sur Titres avec épreuve d'Infirmier Territorial en Soins Généraux - Session 2024

Sommaire

Introduction

- Informations générales
- Le jury
- Les textes de référence
- Les conditions d'admission à concourir

L'épreuve d'Admission

- 1) Le profil des candidats présents à l'épreuve orale
Ressort géographique, genre, âge, diplômes.
- 2) Organisation de l'épreuve orale et niveau des candidats

INTRODUCTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours sur Titres avec épreuve d'Infirmier territorial en Soins Généraux – session 2024 est organisé par le CDG 83 pour le compte de la région SUD Provence Alpes-Côtes-d 'Azur.

Il est ouvert pour un total de 55 postes répartis comme suit pour la région PACA :

Centres de Gestion	TOTAL
Alpes de Haute Provence (04)	0
Hautes Alpes (05)	4
Alpes Maritime (06)	25
Bouches du Rhône (13)	14
Var (83)	11
Vaucluse (84)	1
TOTAL	55

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : Mardi 5 septembre 2023
- Fin de retrait de dossiers : Mercredi 11 octobre 2023
- Date limite de dépôt de dossier : Jeudi 19 octobre 2023
- Période prévisionnelle de l'épreuve d'admission : Du 29 janvier au 29 février 2024

LE JURY

La composition du jury est définie à l'article 3 du décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Code général de la fonction publique,
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié portant conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- Décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux.
- Articles L. 4311-1, L. 4311-3, L. 4311-4 et L. 4311-5 du code de la Santé Publique.

LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires :

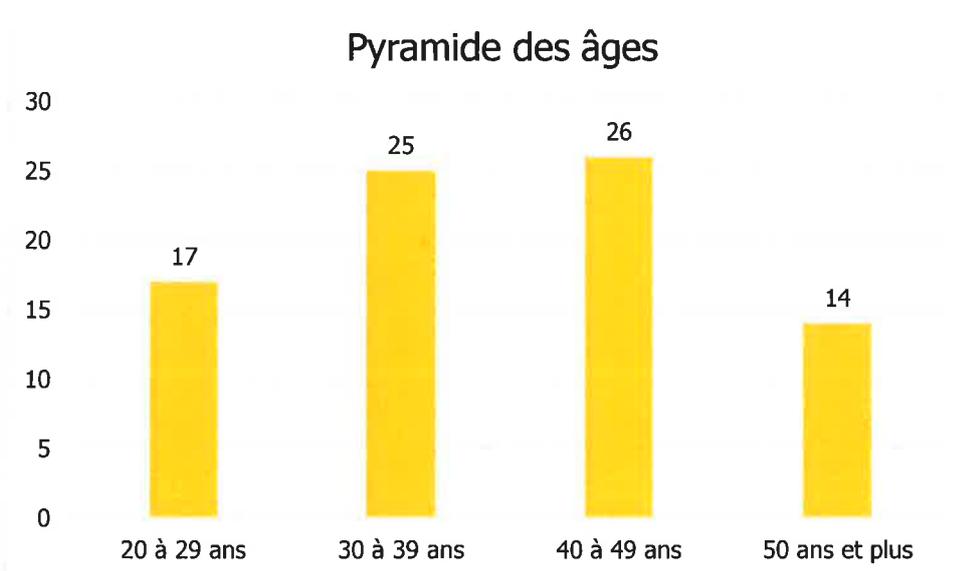
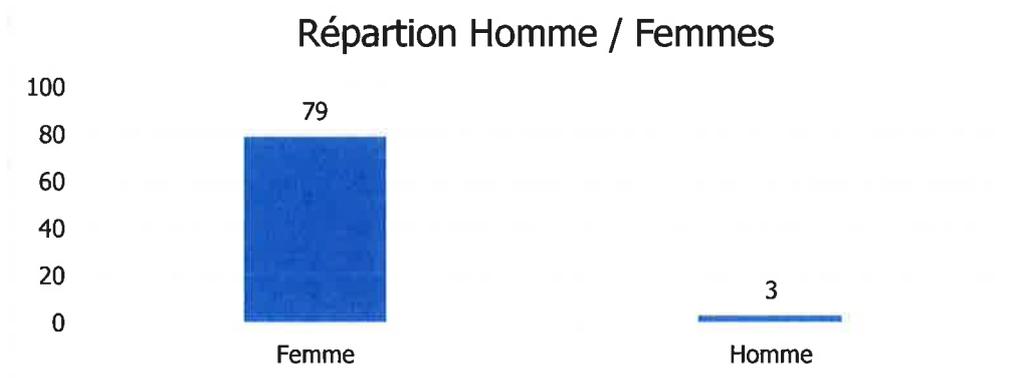
- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la Santé Publique,
- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

La profession d'infirmier est réglementée en France, par conséquent, pour ce concours aucune possibilité de dérogation aux conditions de diplômes, (ni équivalence après avis de la commission placée auprès du CNFPT, ni dispense pour les pères, mères de trois enfants et pour les sportifs de haut niveau), n'est possible.

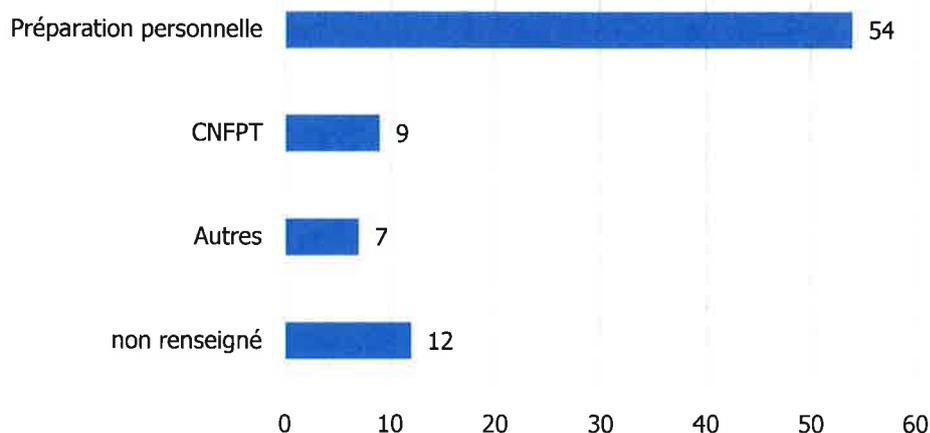
Que le diplôme ait été délivré par un Etat membre ou non membre de l'Union européenne, les personnes doivent communiquer leur(s) diplôme(s) et leur(s) autorisation(s) d'exercer délivrés par une autorité compétente directement au centre de gestion organisateur du concours concerné.

1) Le profil des candidats

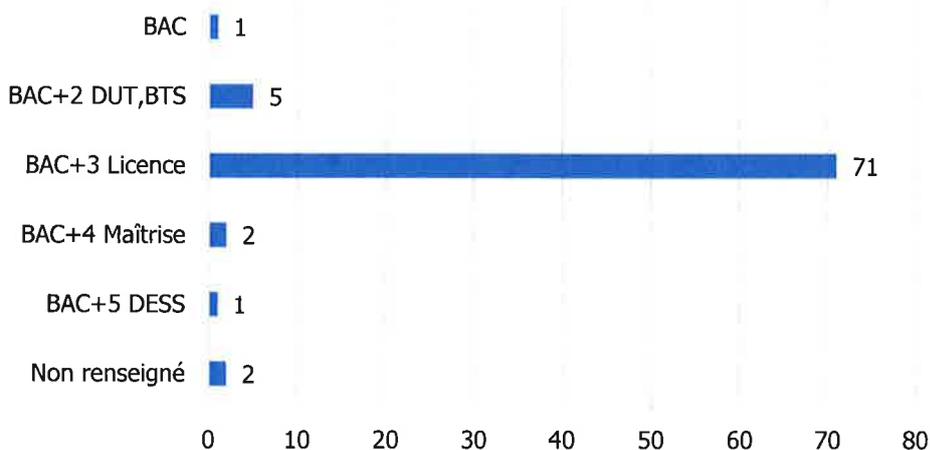
Session	Candidats	Participation PACA	Participation Varoise
2024	82	63,41%	20,05%



Formation suivie



Niveau de Diplômes



2) Organisation de l'épreuve orale et niveau des candidats.

Libellée de l'épreuve d'admission.

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnelle, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

(Durée : 25 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé).

Les 82 candidats admis à concourir ont été entendus les 30 janvier, 1^{er}, 2, 5,6,7 février 2024 au siège social du CDG 83 à La CRAU.

Le niveau des candidats.

Nature de l'épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note-la + haute	Note-la + basse	Nbre notes ≥ 10/20	Nbre notes < 10/20	Nbre notes éliminatoires
Entretien avec le jury	82	60	11.58/20	20/20	5/20	34	26	-

Les thèmes abordés par les membres du jury lors de l'épreuve d'admission ont été les suivants :

Les compétences du Département, les missions du C.C.A.S, sa composition et son mode de fonctionnement. Les missions du cadre d'emploi d'infirmier en soins généraux, les formations obligatoires des infirmiers. Des mises en situation relevant des missions d'infirmier en soins généraux ont été soumises aux candidats permettant d'évaluer leur capacité d'adaptation selon les circonstances et leur rapport avec l'usager et son environnement familiale.

Enfin les perspectives d'évolution de carrière ont été évoquées durant les entretiens.

Le seuil d'admission

Le jury après avoir procédé à l'examen des notes, des appréciations et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de retenir la moyenne de :

- **10/20**

Le Mardi 19 mars 2023

Madame CHARLES Marie-Hélène.
Présidente du jury

